

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-402

## AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2022, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté le règlement numéro 2022-402 intitulé *Règlement relatif à la tarification des écocentres*. Ce règlement porte notamment sur les éléments suivants :

- Tarification aux écocentres
- Entrée en vigueur

Que ce règlement peut être consulté sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie, sous l'onglet *Documentation* ou au centre administratif de la MRC au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE 17<sup>E</sup> JOUR DE FÉVRIER 2022.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau

MRC de La Haute-Gaspésie